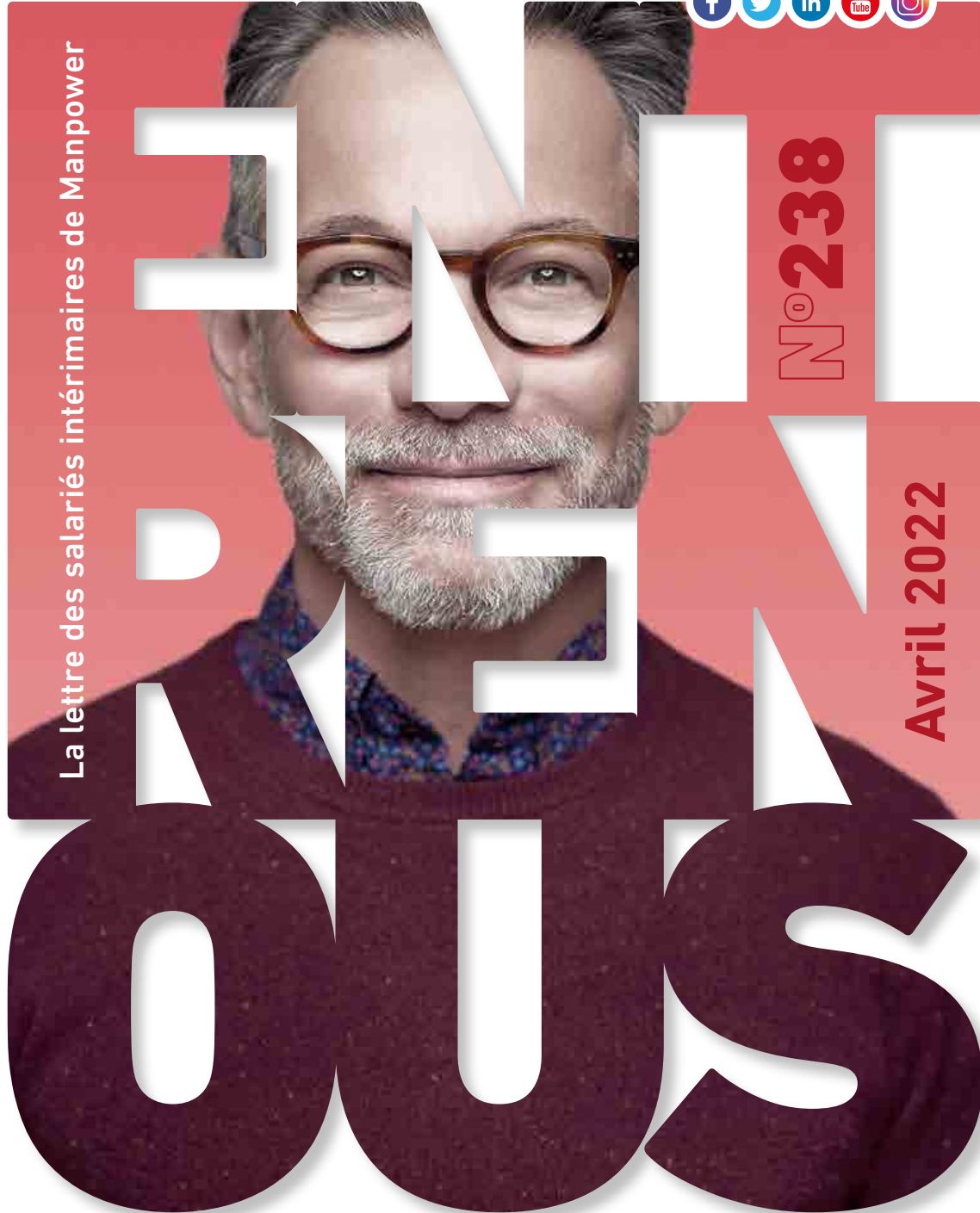




La lettre des salariés intérimaires de Manpower

N°238

Avril 2022



## #EntreNous

Préparez votre  
**trajectoire  
professionnelle !**

- ▶ Élargissez votre horizon de compétences !
- ▶ Faites le point sur votre parcours
- ▶ Devenez acteur de votre développement professionnel
- ▶ Votre avis compte !
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Partenaire RH du #BigTour 2022
- ▶ Restons connectés



## ÉLARGISSEZ VOTRE HORIZON DE COMPÉTENCES !



- Avec **MANPOWER TRAINING**, formez-vous **gratuitement** et à votre rythme sur tous les sujets qui vous intéressent : Cybersécurité, BTP, Logistique, Industrie, métiers de la Relation Client... **Notre catalogue s'enrichit chaque mois de nouveaux cours**, de playlists, de vidéos, de podcasts, ...

 **Connectez-vous sans attendre sur Mon Manpower**

 **C'est votre premier accès ? Téléchargez le guide de connexion**

- **MANPOWER ACADEMY** regroupe toutes les expertises formation et apprentissage de Manpower, pour :
  - **développer les compétences de nos intérimaires**, faciliter leur intégration en entreprise, favoriser l'accès et le maintien en emploi,
  - **créer des qualifications** pour répondre aux besoins des entreprises,
  - **assurer le support et conseil** pour l'ensemble de nos agences, clients et intérimaires, sur les dispositifs de formation et d'apprentissage.

 **Rendez-vous sur Manpower.fr ou en agence pour découvrir nos offres de formation**



## FAITES LE POINT SUR VOTRE PARCOURS



- **L'entretien professionnel** est l'occasion de faire le bilan de **vos expériences, vos attentes professionnelles, vos succès et vos difficultés**. Conçu pour vous aider à trouver les solutions de développement de votre parcours professionnel, il est réalisé avec votre agence, en présentiel ou à distance, et rémunéré sur la base forfaitaire d'une heure trente.


Pour en bénéficier avec votre agence, selon votre statut :

- Intérimaire, vous avez plus de 1 600 h de mission sur 24 mois dont au moins 800 h sur les 12 derniers mois.
- CDI-Intérimaire, l'entretien est proposé tous les 2 ans, ainsi qu'un bilan à 6 ans, à compter de votre date d'embauche en CDI-I par Manpower.




- **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** vous permet de **faire reconnaître officiellement vos compétences acquises par l'expérience professionnelle**, en obtenant un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle. Votre agence Manpower peut vous accompagner dans cette démarche.

 **Rendez-vous sur Manpower.fr pour en savoir plus et connaître les conditions d'éligibilité**


 **Élargissez votre horizon de compétences !**


 **Faites le point sur votre parcours**

 **Devenez acteur de votre développement professionnel**

 **Votre avis compte !**

 **Révéléateur de Talents**

 **Partenaire RH du #BigTour 2022**

 **Restons connectés**

## DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)** vous permet de **cumuler des droits à des formations** diplômantes et certifiantes tout au long de votre vie professionnelle. Profitez-en ! Le versement annuel des droits se calcule au prorata temporis de la durée effective du travail et de la situation du bénéficiaire : par exemple, 500 € pour 1 607 heures travaillées (plafond de 5 000 €), et 800 € par année d'admission pour une personne en situation de handicap (plafond de 8 000 €).

### ⚠ ATTENTION À LA FRAUDE AU CPF

Restez vigilant et connectez-vous uniquement sur le seul site officiel. Refusez les démarches d'organismes par téléphone. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, ni votre n° de sécurité sociale, ni vos codes d'accès à votre compte CPF.

 [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

- **Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)** vous accompagne pour **mettre en œuvre votre projet de formation** selon votre situation et votre domicile : trouvez les coordonnées d'un conseiller sur [mon-cep.org](https://mon-cep.org). Votre conseiller CEP pourra également vous assister dans le montage de votre dossier de financement.
- **Le Contrat Alternance Reconversion (CAR)** permet aux salariés intérimaires victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle **d'acquérir de nouvelles compétences compatibles avec leurs aptitudes et ainsi de sécuriser leur retour à l'emploi.**

Conclu pour une durée de 12 mois maximum, il est mis en place conjointement entre le service formation de Manpower, le FASTT et votre agence.

- **Le Compte Personnel de Transition Professionnelle (CPF-TP) ou Projet de Transition professionnelle (PTP)**

**Si vous souhaitez changer de métier ou de profession**, le PTP vous permet de financer la formation en lien avec votre reconversion. Durant votre formation, le PTP vous permet de maintenir votre rémunération, afin de réussir au mieux votre projet de reconversion.

Vous devez justifier de 1 600 h travaillées dans la branche dont 600 h dans l'entreprise, ou le groupe d'entreprise, de travail temporaire. L'ancienneté s'apprécie sur une période de référence de 18 mois à la date de départ en formation. **Les formations sont certifiantes et éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).**

Pour en bénéficier, vous devez faire une demande de financement à Transitions au plus tard 4 mois après votre contrat de mission et votre formation doit débuter au plus tard 6 mois après la fin du contrat.

Découvrez comment développer vos compétences et votre employabilité avec Manpower



+35 000  
intérimaires formés

7 540  
CDI-Intérimaires formés

2 752  
alternants formés  
(dont 392 apprentis)

41 585  
consultations du catalogue  
Manpower Training

11 043  
inscriptions aux cours  
Manpower Training

27 097  
connexions aux cours  
Manpower Training

- ▶ Élargissez votre horizon de compétences !
- ▶ Faites le point sur votre parcours
- ▶ **Devenez acteur de votre développement professionnel**
- ▶ Votre avis compte !
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Partenaire RH du #BigTour 2022
- ▶ Restons connectés

## VOTRE AVIS COMPTE !



Vous avez été plus de **45 000** à répondre à nos enquêtes de **satisfaction en 2021**, soit 15 000 de plus qu'en 2020.

**90% d'entre vous se déclarent satisfaits** de la prestation de Manpower ! Ce résultat nous rend très fiers et nous vous remercions sincèrement pour votre confiance.

**Nous comptons sur votre participation en 2022** pour poursuivre l'amélioration de nos services !

## RÉVÉLATEUR DE TALENTS

MyPath®



+ de 45 000 Talents  
dont 15 000 CDI  
Intérimaires



2 000 Agents  
de Talents



+ de 15 000 Talents  
formés



+ de 14 000  
recommandations  
attribuées  
par nos clients

Le programme MyPath® propose des **parcours personnalisés aux Talents motivés et engagés** dans une démarche de collaboration durable avec Manpower.

Le **CDI-Intérimaire**, qui permet l'enchaînement de missions dans des entreprises différentes tout en bénéficiant **des avantages et de la stabilité d'un CDI classique**, s'inscrit dans cette perspective d'employabilité responsable.



Découvrez le témoignage d'Angélique Salas, Technicienne Help desk, en CDI-I et formée à la Manpower Academy.

## Manpower partenaire RH du #BigTour 2022

Manpower reprend la route du Big Tour aux côtés de BpiFrance pour une grande tournée dans toute la France.

Venez rencontrer nos équipes, découvrir nos opportunités d'emploi et participer aux animations, concerts gratuits !



Découvrez la prochaine escale

- ▶ Élargissez votre horizon de compétences !
- ▶ Faites le point sur votre parcours
- ▶ Devenez acteur de votre développement professionnel
- ▶ **Votre avis compte !**
- ▶ **Révéléateur de Talents**
- ▶ **Partenaire RH du #BigTour 2022**
- ▶ Restons connectés



Manpower®

Vivez une expérience inédite avec l'**appli Mon Manpower**

Téléchargez-la vite

**Appli Mon Manpower**

**MyPath**

**JE PEUX COMPTER SUR MON AGENT** pour promouvoir mon profil auprès des entreprises

Découvrez notre démarche Agents des talents / MyPath

**Des actus, des jeux concours... Suivez-nous sur Instagram**

**@manpowerfrance**

**Découvrez tous vos avantages et services exclusifs, accessibles dès votre 1<sup>ère</sup> heure de mission.**

- SANTÉ
- VIE PRATIQUE
- LOGEMENT
- FORMATION

**Vos avantages**

- ▶ Élargissez votre horizon de compétences !
- ▶ Faites le point sur votre parcours
- ▶ Devenez acteur de votre développement professionnel
- ▶ Votre avis compte !
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Partenaire RH du #BigTour 2022
- ▶ Restons connectés

**ENTRE NOUS**

Retrouvez les précédentes éditions sur **Manpower.fr**

**HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24**

**0 809 400 166** Service gratuit + prix appel

Déposez votre demande d'attestation, de duplicata ou toutes autres questions sur notre répondeur, votre Hotline vous recontacte dans un délai maximum de 24h (sur les jours ouvrés).

**Pour un traitement plus rapide et plus efficace, n'oubliez pas de communiquer vos coordonnées** (nom, prénom, date de naissance ou n° d'intérimaire) et surtout le motif de votre appel avec la ou les périodes concernées.

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale)

CHAQUE JOUR // FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : [www.fastt.org](http://www.fastt.org) • AKTO - [www.akto.fr](http://www.akto.fr) • Prévoyance : [www.intermair.esprevoyance.fr](http://www.intermair.esprevoyance.fr) - Tél. : 0 974 507 507 • CSEC Manpower - Tél. : 01 77 61 21 30 - [www.csecmanpower.com](http://www.csecmanpower.com) • CSE CENTRE-EST - Tél. : 04 78 89 22 36 - [contact@cseccentreestmanpower.com](mailto:contact@cseccentreestmanpower.com) • CSE NORD - Tél. : 03 20 52 09 73 - [csemanpowernord@orange.fr](mailto:csemanpowernord@orange.fr) • CSE ILE-DE-FRANCE - Tél. : 01 53 25 06 50 - [infocse@manpoweridf.fr](mailto:infocse@manpoweridf.fr) • CSE OUEST - Tél. : 02 51 83 70 71 - [info@cse-ouest-manpower.com](mailto:info@cse-ouest-manpower.com) • CSE SUD - Tél. : 05 61 49 30 00 - [contact@csesudmanpower.com](mailto:contact@csesudmanpower.com) • CSE SIÈGE - [csesiegemanpower.fr](http://csesiegemanpower.fr). La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site informations Sociales.